

Présentation

Stéphane Bonnet

Directeur de l'Union Retraite

Audition devant le COR - 28 janvier 2021

Point sur l'activité de l'Union Retraite

Le groupement

Des effectifs constants depuis 2015 (< 30 collaborateurs) pour gérer des projets toujours plus nombreux et ambitieux et un budget en très forte croissance (x7 entre 2010 et 2020).

Depuis le terme du contrat d'objectif 2015-2018, des feuilles de routs (2019-2020 ; élaboration en cours 2021-2022) définissent les axes d'évolution du Groupement.

Ainsi ces dernières années représentent des années charnières pour le groupement et l'inter-régimes : l'ampleur de ce que proposent aujourd'hui les régimes de retraite ensemble est sans commune mesure avec l'ambition exprimée à la création du GIP Info Retraite.

Les trois phases de l'inter-régimes

2007

Mise en place et amélioration continue du droit à l'information retraite

2015

Développement d'une offre de services en ligne

2019

Installation de l'inter-régimes de gestion, mutualisation informatique et métier

Une feuille de route pour 2019 et 2020

Les 3 grandes missions du groupement :

- moderniser le droit à l'information
- poursuivre le développement de l'offre de services inter-régimes
- développer la mutualisation des outils et des procédures

Un axe transverse qui les complète : améliorer l'efficacité de l'inter-régimes

Ce qui passera par un renforcement des évaluations : calcul du retour sur investissement, enquête de satisfaction, écoute usagers...

Une feuille de route pour 2021-2022 est en cours d'élaboration.

Des réalisations concrètes en 2019 et 2020

Plusieurs services clés ont été mis en place ces deux dernières années et ont marqué la prise d'ampleur de l'inter-régimes dans le domaine retraite.

- Une demande de retraite tous régimes confondus disponible en ligne
- Un contrôle d'existence mutualisé pour les retraités résidant à l'étranger
- Une application mobile proposant aux assurés un accès à leurs informations retraite quels que soient les régimes auxquels ils ont cotisé
- Une demande de retraite de réversion entièrement dématérialisée

Quelques données chiffrées

Demande de retraite

- 450 000 demandes de retraite inter-régimes par an
- soit 50% des demandes totales déposées en ligne après deux ans d'existence du service

Application mobile

- Plus de 700 000 téléchargements sur le dernier trimestre 2020
- Note de 4,1/5 sur Google Play

Utilisation des services inter-régimes

- Plus de 3,3 millions de simulations réalisées avec M@rel en 2019
- Près de 6 millions de consultation des paiements retraite en 2020
- Déjà plus de 120 millions de documents du droit à l'information diffusés

Outils digitaux « non connectés »

- Calculatrice
- Vidéo / Tutoriel
- Brochure personnalisée

Conseiller Info Retraite
Traducteur Info Retraite
Mes Régimes de Retraite
Ma Retraite Mode d'Emploi
Parcours Cumul Emploi Retraite

Simulateur départ à la retraite anticipé
carrière longue / handicap
Calculer mon âge légal de départ à la retraite

Réforme des retraites

Suis-je concerné(e)
Simulateur de parcours (cas type)

Services pour Tous

INFO RETRAITE
info-retraite.fr
mon compte
RETRAITE

Vitrine de nos services en ligne

services.info-retraite.fr
Les services INFO RETRAITE

Mon relevé de carrière
Voir ma carrière
Simuler ma retraite
Estimer ma retraite
Corriger ma carrière

S'identifier avec FranceConnect

Ma date de départ en retraite
Demander ma Retraite
Demander ma réversion
Suivi de mes demandes

S'identifier avec FranceConnect

Mes archives
Mes informations et préférences
Mes Régimes de Retraite

Services aux Retraités

Mes attestations de paiement
Mon historique de paiement
Mes attestations fiscales
Ma retraite à l'étranger (Mutualisation des Contrôles d'Existence)



L'avenir du droit à l'information retraite

Le droit à l'information retraite

"Toute personne a le droit d'obtenir, dans des conditions précisées par décret, un relevé de sa situation individuelle au regard de l'ensemble des droits qu'elle s'est constitués dans les régimes de retraite légalement obligatoires" - article 10 de la loi du 21 août 2003.

Cette refonte sera la prochaine étape majeure dans l'évolution de l'offre de services inter-régimes. Le droit à l'information a été amélioré chaque année depuis sa création.

D'abord un document papier (RIS, EIG) et un rendez-vous possible dès 45 ans (2007).

Puis une mise à disposition de ces informations en ligne (2012).

Aujourd'hui une adaptation aux usages et aux besoins des assurés :

- Un parcours digital intégré, des documents papier en cohérence avec les services digitaux
- Une consultation chronologique de la carrière enrichie et qui distingue la carrière vue par l'assuré des droits vu par les régimes
- Une estimation qui évolue pour simplifier le parcours de l'utilisateur : un simulateur unique et ergonomique

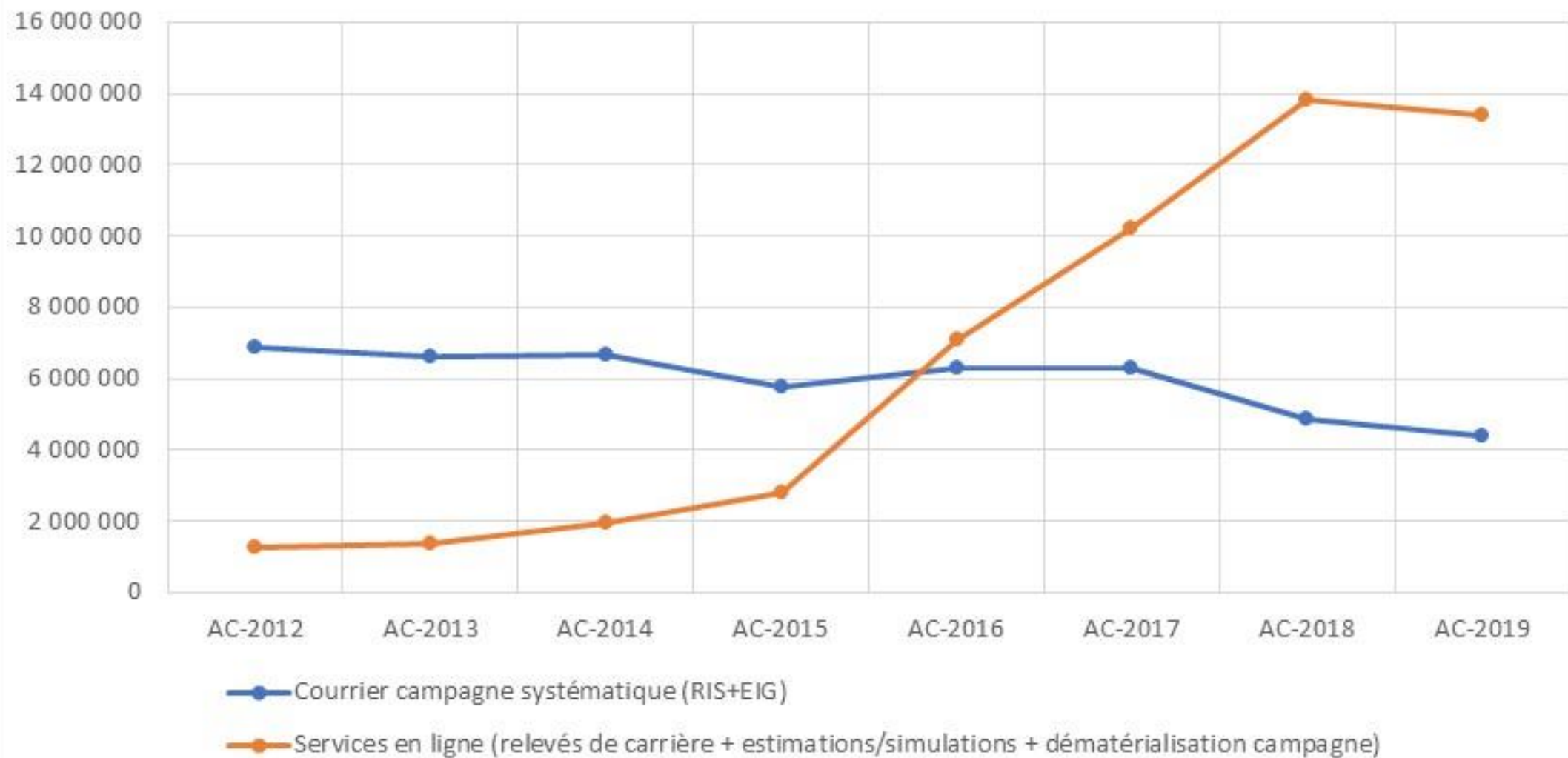
Pourquoi une telle refonte ?

- Un fort développement de l'utilisation des services en ligne pour l'obtention des informations sur la retraite

Voir les chiffres sur la diapositive suivante

- Une certaine obsolescence ergonomique des services
- Un mille-feuilles de services rendant difficilement lisible l'offre
- Le déploiement du RGCU conduisant à une bascule d'un système décentralisé à un système centralisé

Demande de documents et services DAI



Le DAI devient un parcours digital

Le droit à l'information s'inscrit dorénavant dans une offre de service en ligne où le document devient un récapitulatif d'une expérience digitale.

Le DAI s'appuiera sur les possibilités offerte par le digital pour hiérarchiser l'information selon les attentes des usagers :

- un premier niveau d'information synthétique et clair
- des niveaux d'informations complémentaires disponibles à la demande

Le déploiement du RGCU permettra un rapprochement des données carrière pour une information plus claire et accessible.

L'objectif : un assuré informé qui peut devenir acteur de sa retraite

Deux services complets

Ma carrière

Obtenir une meilleure lisibilité de sa carrière pour mieux identifier les périodes éventuellement manquantes

Mon estimation retraite

Obtenir un résultat rapide ou choisir de simuler divers hypothèses et affiner mon estimation

Un relevé de carrière plus clair

Un relevé de carrière chronologique

- Afin d'apporter une meilleure lisibilité de la carrière de l'assuré ainsi qu'une meilleure identification des périodes manquantes, il s'agira de ne présenter qu'une période d'activité même si cette période génère des droits retraite dans plusieurs régimes.

Une distinction entre carrière et droits acquis

- Il a été retenu de distinguer la carrière qui correspond à des informations connues et maîtrisées par l'assuré, qu'il peut vouloir corriger ou compléter et les droits à retraite de la seule responsabilité du régime.

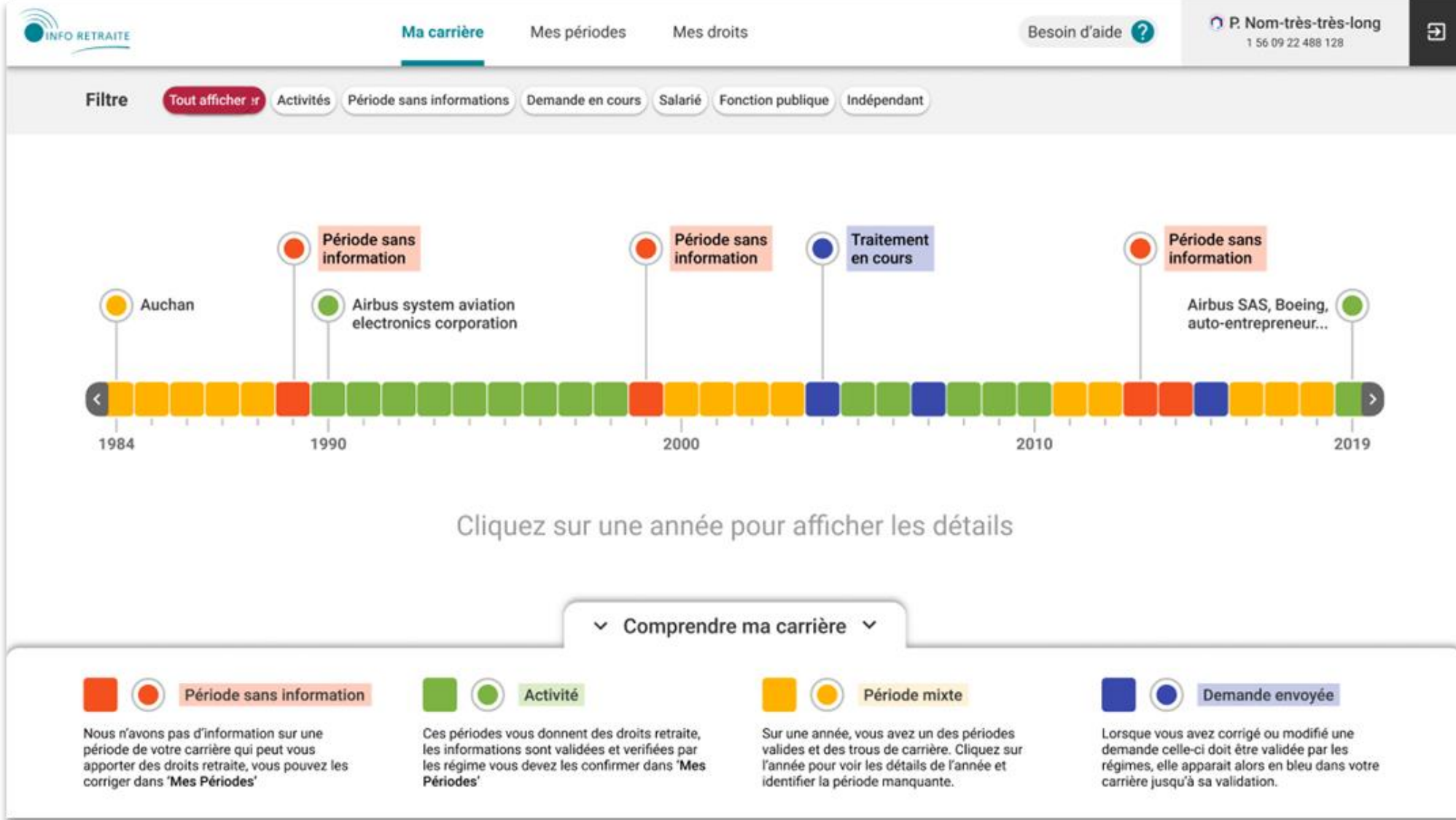
Une estimation retraite plus compréhensible

Constat (M@rel)

- Taux d'abandon important dès la première étape de la simulation
 - Difficultés pour déterminer sa situation ou sa catégorie socio-professionnelle
 - Non connaissance des données à renseigner

Principes retenus

- Simplifier le parcours client en permettant à l'assuré d'atteindre rapidement un premier résultat : principe du M@rel en 1 clic
- Apporter plus de pédagogie
 - Simplification de lecture avec mise en avant des éléments les plus importants
 - Clarification des informations retraite déjà existantes



- La transformation DAI propose une vue synthétique de la carrière sur une frise horizontale
- Différents onglets sont prévus pour donner une vue détaillée par périodes et une vue spécifique pour les droits

Filtre affichage :

Inverser l'ordre des dates ↑↓

Année affichée : 2018 ▼

Type d'activité : Tout ▼

Toutes les périodes (42)

Périodes valable

Périodes à corriger (6)

Demandes envoyées (6)

Ajouter une période ➕

Dates période

Fin : 12/12/2018

Début : 11/11/2017

Durée : 1 an, 1 mois

Informations période Modifier la période ✎

COPYRIGHT SA

Voir les détails ▼ Ajouter une note 📄

Régimes associés

L'Assurance retraite Agirc-Arrco

ⓘ Traitement de la période en cours

Dates période

Fin : 10/11/2017

Début : 10/07/2017

Durée : 4 mois

Informations manquantes

Période sans information

Aucune activité n'est trouvée

Renseigner la période

Dates période

Fin : 12/12/2018

Début : 11/11/2017

Durée : 1 an, 1 mois

Informations période Ajouter une note 📄

Service militaire

Régimes associés

L'Assurance retraite

- L'utilisateur aura une vue détaillée de ces périodes et sera alerté sur les périodes qui nécessitent un contrôle de sa part

INFO RETRAITE

Ma carrière Mes périodes **Mes droits** Besoin d'aide ? P. Nom-très-très-long 1 00 00 00 123 456

Durée d'assurance en trimestre

Dans votre situation, 172 trimestres sont requis pour partir à taux plein.

Au 31/12/2018 vous en avez acquis **52**.
Il vous reste 120 trimestres à obtenir.

Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.

52 Trimestres acquis

Pour obtenir les informations sur vos droits au format PDF afin de l'imprimer ou de l'archiver

Télécharger mon relevé (PDF ~180 ko)

Mes régimes

Pour obtenir les informations sur vos régimes et les droits associés

Mes droits par année

Pour connaître le détails de vos droits par année

Détail majorations et bonifications

Description

Outils pour aller plus loin

Simulateur de retraite

Pour estimer le montant de votre future retraite et envisager un âge de départ à la retraite

EN SAVOIR PLUS

Simulateur de retraite

Pour estimer le montant de votre future retraite et envisager un âge de départ à la retraite

EN SAVOIR PLUS

- Dans la partie « Mes droits », il pourra télécharger son relevé de carrière au format PDF (RIS présenté chronologiquement)
- L'utilisateur aura accès également sur cette page au simulateur retraite

Qui m'écrit ?

Le logo Info Retraite ci-dessus signifie que l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informent sur vos droits à la retraite.



M NOM PRENOM
123 RUE DE LA REINE BLANCHE
RESIDENCE C
75000 PARIS

Le 01/07/2021

Votre numéro de Sécurité sociale : 1 11 11 11 111 111

Bonjour Monsieur [nom assuré],
Dans le cadre du droit à l'information, vos régimes de retraite vous informent sur vos droits. Vous trouverez sur cette première page les réponses à certaines questions que vous pouvez vous poser.

Quel est ce document ?

Il s'agit de votre relevé de carrière. Il vous présente vos droits à la retraite enregistrés pour chacune de vos activités. N'hésitez pas à les vérifier.

D'où viennent ces informations ?

L'ensemble des régimes auxquels vous avez déjà cotisé sont listés dans ce document. Pour le produire, ils ont mis en commun les informations enregistrées tout au long de votre carrière.

Où en sont mes droits à la retraite ?

Dans votre situation, **169** trimestres sont requis pour partir à taux plein (taux de calcul maximum de la retraite).
Au 31/12/18 vous en avez acquis **116**.

Il vous reste **53** trimestres à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

D'autres informations figurent dans ce document, notamment les points accumulés pour votre retraite complémentaire.



Qui contacter si j'ai une question ou besoin de conseils ?

Vous pouvez vous adresser à [nom du régime expéditeur] ou aux autres régimes auxquels vous avez cotisé. Leurs coordonnées sont rappelées dans ce document.

Accédez à tout moment à vos informations et démarches retraite. Les services proposés par l'ensemble des régimes sont disponibles :

- sur le site internet commun à tous les régimes de retraite : www.info-retraite.fr et sur le site de certains régimes ;
- depuis votre mobile en téléchargeant gratuitement l'application *Mon compte retraite* sur Play Store ou App Store.

Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches.

Ce document est délivré en l'état de la réglementation et des informations détenues. Il présente à ce titre un caractère indicatif et provisoire. Il ne saurait engager les régimes de retraite conformément aux dispositions des articles D161-2-1-4 et D161-2-1-7 du code de la sécurité sociale.
L'Union Retraite traite informatiquement les données personnelles des bénéficiaires du droit à l'information sur la retraite. Ces opérations sont menées dans le strict respect du droit de la protection des données qui vous garantit des droits informatiques et libertés (accès, rectification...). Vous pouvez exercer ces droits auprès de votre régime. Pour une information complète sur les traitements opérés sur vos données personnelles, rendez-vous sur : <https://www.info-retraite.fr/rubrique-e-donnees-personnelles>.

Relevé de carrière

Nom Prénom
1 11 11 11 111 111

Synthèse de vos droits (informations au 01/01/2021)

Durée d'assurance en trimestres

Dans votre situation, **169** trimestres sont requis pour partir à taux plein.
Au 31/12/18 vous en avez acquis **116** et **60** jours.
Il vous reste **53** trimestres à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.



116 trimestres et 60 jours acquis
53 à obtenir

Mes régimes



L'Assurance retraite
Salariés, travailleurs indépendants, contractuels de droit public et artistes-auteurs

Régime général de la Sécurité sociale
Tel : 3960 (poste fixe)
09 71 10 39 60
Prix d'un appel local
www.lassurance-retraite.fr

Total des trimestres
69



CNRACL
Fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers

Droit à l'information retraite
Rue du Vergne
33059 Bordeaux Cedex
05 57 57 91 91
www.cnracle.retraites.fr

Total des trimestres
55 et 30 jours



CNBF
Avocats

11 bd de Sébastopol 75038 PARIS Cedex 01
Tél. : 01 42 21 32 30
Fax : 01 42 21 32 71
Internet : www.cnbf.fr

Total des trimestres
3

Total des points
61

Valeur du point au 01/01/2018 :
0,9400 €



Agirc-Arrco
Retraite complémentaire des salariés de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture

Malakoff Humanis
7 RUE DES BALANCES
CS 50411
62027 ARRAS CEDEX
Gestion métropole : 3983
+33 9 74 75 39 83 (No hors métropole)
contactretraite@malakoffmederic.com

Total des points
702,97

Valeur du point au 01/01/2020 :
1,27140 €

Édité le 01/01/2020

X / X

Synthèse de vos droits

Nom Prénom
1 11 11 11 111 111



Ircantec
Retraite complémentaire des contractuels de droit public

ircantec.retraite.fr
02 41 05 25 25

Total des points
Contractuel de droit public :

28 729

Élu local : **572**

Valeur du point au 01/01/2020 :
0,48511 €



RAFF
Retraite additionnelle de la fonction publique

Droit à l'information retraite
Rue du Vergne
33059 BORDEAUX CEDEX
02 41 05 30 15
www.raff.fr

Total des points
5 887

Valeur du point au 01/01/2020 :
0,04656 €

Détail par année

Année	Durée d'assurance tous régimes (trimestres et jours)	Durée par régime (trimestres et jours)	Points par régime
1985	0 (A)	L'Assurance retraite : 0 trim.	Agirc-Arrco : 11,24
1986	1	L'Assurance retraite : 1 trim.	Agirc-Arrco : 8,91
1987	-	-	Agirc-Arrco : 5,42
1989	3	L'Assurance retraite : 3 trim.	Agirc-Arrco : 1,39 Ircantec (Contractuel du public) : 19
1990	1	L'Assurance retraite : 1 trim.	Agirc-Arrco : 13,56
1991	2	L'Assurance retraite : 2 trim.	Agirc-Arrco : 19,83
1992	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Contractuel du public) : 99
1993	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Ircantec (Contractuel du public) : 272
1994	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Agirc-Arrco : 3,49 Ircantec (Contractuel du public) : 286
1995	4	L'Assurance retraite : 4 trim.	Agirc-Arrco : 2,71 Ircantec (Contractuel du public) : 279
1996	4 (B)	L'Assurance retraite : 4 trim. CNRACL : 1 trim. 30 jrs ⁽¹⁾	Ircantec (Contractuel du public) : 206
1997	4 (B)	L'Assurance retraite : 2 trim. CNRACL : 4 trim. ⁽¹⁾	Ircantec (Contractuel du public) : 70
1998	4	CNRACL : 4 trim. ⁽¹⁾	-
1999	4	CNRACL : 4 trim. ⁽¹⁾	-
2000	4	CNRACL : 4 trim. ⁽¹⁾	-
2001	4	CNRACL : 4 trim. ⁽¹⁾	Ircantec (Élu local) : 142

Édité le 01/01/2020

3 / X

Relevé de carrière

Nom Prénom
1 11 11 11 111 111

Détails de votre carrière (informations au 01/01/2020)

Employeur/activité	Date début	Date fin	Détail	Régime de base	Complémentaire
Revenus					
EMPLOYEURS MULTIPLES	01/01/1985	31/12/1985	13 798 FRF	L'Assurance retraite	-
SA ROUX	01/05/1985	31/07/1985	-	-	Agirc-Arrco
SOCIETE MILLEVILLE	01/07/1986	31/12/1986	9 364 FRF	L'Assurance retraite	-
SOCIETE MILLEVILLE	01/01/1987	01/10/1987	-	-	Agirc-Arrco
EMPLOYEURS MULTIPLES	01/01/1989	31/12/1989	19 208 FRF	L'Assurance retraite	-
UNIVERSITE AIX MARSEILLE II	01/02/1989	30/05/1989	829 FRF	-	Ircantec (Contractuel du public)
MANPOWER FRANCE HOLDING	06/07/1989	17/07/1989	-	-	Agirc-Arrco
D ENTREPRISE TOURISTIQUE	01/01/1990	16/07/1990	11 454 FRF	L'Assurance retraite	-
D ENTREPRISE TOURISTIQUE	01/01/1991	18/01/1991	-	-	Agirc-Arrco
MANPOWER FRANCE HOLDING	04/07/1991	31/07/1991	8 909 FRF	L'Assurance retraite	Agirc-Arrco
UNIVERSITE D AIX MARSEILLE II	01/01/1992	31/12/1992	3 604 FRF	L'Assurance retraite	-
PAYE SANS ORDONNANCEMENT ESI MARSEILLE	01/01/1992	31/12/1992	27 708 FRF	L'Assurance retraite	-
SCE GEST PAIE UNIVERSITE AIX MARSEILLE 2 COUR	01/01/1992	31/12/1992	1 968 FRF	-	Ircantec (Contractuel du public)
FACULTE SCIENCES ECONOMIQUES BUDGET FACULTE A	01/05/1992	31/05/1992	549 FRF	-	Ircantec (Contractuel du public)
SCE GEST PAIE RECTORAT D ACADEMIE AIX MARSEIL	01/11/1992	31/12/1992	2 256 FRF	-	Ircantec (Contractuel du public)
SCE GEST PAIE RECTORAT D ACADEMIE AIX MARSEIL	01/01/1993	31/12/1993	13 537 FRF	L'Assurance retraite	Ircantec (Contractuel du public)
	01/01/1994	31/12/1994	94 427 FRF		
	01/01/1995	30/08/1995	127 912 FRF		
JDB EVENEMENTS	22/08/1995	29/08/1995	4 955 FRF	-	Agirc-Arrco
PAYE SANS ORDONNANCEMENT ESI MARSEILLE	01/01/1996	31/12/1996	70 650 FRF	L'Assurance retraite	-
	01/01/1997	31/12/1997	17 097 FRF		
Taux d'activité					
FONCTIONNAIRE TERRITORIAL	01/09/1996	31/08/2004	100 %	CNRACL	-
Revenus					
COMMUNE D ARLES	01/05/2001	31/12/2001	8 063 FRF	-	Ircantec (Élu local)
	01/01/2002	31/12/2002	10 956 FRF		
	01/01/2003	31/12/2003	10 160 FRF		
	01/01/2004	31/05/2004	4 254 €		

En savoir plus

Nom Prénom
1 11 11 11 111 111

Mots-clés

Taux plein, décote, surcote

- Votre retraite est versée à **taux plein** si vous avez enregistré la durée d'assurance requise (c'est-à-dire le nombre de trimestres requis).
- Si vous partez à la retraite sans avoir atteint cette durée d'assurance, le montant de votre retraite est minoré définitivement. Cette **décote** dépend du nombre de trimestres manquants. À partir de 67 ans, ou plus tôt si vous êtes dans une situation particulière, le taux plein est appliqué automatiquement (pas de décote).

Si vous avez le nombre de trimestres requis à l'âge légal et que vous continuez à travailler, une **surcote** (majoration définitive) augmente le montant de votre retraite. Elle dépend du nombre de trimestres supplémentaires travaillés.

Retraite de base, retraite complémentaire

Votre **retraite obligatoire** est composée de deux niveaux : la retraite de base est le premier niveau ; elle est complétée par la retraite complémentaire. Le calcul de la retraite de base repose sur le nombre de trimestres enregistrés et les revenus perçus pendant la carrière. Le calcul de la retraite complémentaire repose sur le nombre de points cumulés pendant la carrière.

Les salariés des régimes spéciaux ne relèvent que d'un seul régime, qui regroupe la base et la complémentaire.

Âge légal

Âge à partir duquel vous pouvez demander votre retraite de base. Cet âge légal est fixé à 62 ans. Des départs avant cet âge (appelés « départs anticipés ») sont toutefois possibles, sous certaines conditions. Exemple : retraite anticipée pour carrière longue.

Durée d'assurance, trimestre

Pour valider un trimestre, il faut avoir perçu un certain revenu. En 2020, il faut avoir perçu au moins 1 522,50 € pour valider 1 trimestre ; vous ne pouvez pas valider plus de 4 trimestres par an. Vous pouvez valider des trimestres pendant des périodes de maladie, de chômage, ... La durée d'assurance est le total des trimestres validés par un régime de retraite. La durée d'assurance « tous régimes » permet de déterminer comment votre retraite sera calculée : sans décote, avec décote ou avec surcote.

Majoration

Augmentation du montant de la retraite, essentiellement liée à la situation personnelle de l'assuré. Exemples : majoration de 10% de la retraite à partir du troisième enfant, trimestres supplémentaires au titre de la maternité ou de l'adoption.

Point, valeur du point

Dans la plupart des régimes de retraite complémentaire et les régimes des professionnels libéraux, les droits à la retraite sont exprimés en points. Pour chaque cotisation versée, vous cumulez des points. Au moment de prendre votre retraite, le total de vos points est multiplié par la valeur du point à la date de votre départ. La valeur d'un point change chaque année.

Exemple : à la fin de sa carrière, Pierre a acquis 4 200 points. À son départ à la retraite, la valeur d'un point de retraite a été fixée à 0,2 €. Pierre va donc percevoir 840 euros bruts de retraite complémentaire mensuelle (4 200 points X 0,2 €).

Plus de services

Retrouvez toutes vos informations et démarches retraite sur : www.info-retraite.fr

Vous pouvez également retrouver les services depuis votre mobile. Pour cela, flashez ce QR code et téléchargez gratuitement l'application *Mon compte retraite*.



Pour vous connecter, utilisez les identifiants de votre compte retraite ou connectez-vous avec FranceConnect.



Bienvenue Nicolas Dupont

Le simulateur est un outil officiel et gratuit, vos données ne font l'objet d'aucune transaction commerciale.



Personnalisé

Réalisez votre simulation à partir des données connues de vos régimes de retraite



Interactif

Simulez différents scénarios de départ en retraite, évolutions de carrière...



Rapide

Obtenez en quelques clics une estimation de votre future retraite



Pratique

Sauvegardez et modifiez jusqu'à 4 simulations

Voir l'estimation

Accès direct aux résultats sans vérification de vos informations

Commencer ma simulation

La simulation comporte 3 étapes et dure en moyenne 3mn

Attention : contrairement à la simulation, l'estimation ne prends pas en compte vos derniers changements de situation familiale ou d'activité.



Etape 1 : Vérifier ma situation

Etes-vous toujours dans cette situation ?

Mettre à jour ces informations vous permet d'affiner vos résultats.

Situation familiale

Aucun enfant renseigné

Activité Principale

Salarié - Contractuel de la fonction publique

Temps partiel (50%) | Revenu brut annuel : 15 600 €

Activité complémentaire 1

Salarié - Contractuel de la fonction publique

Temps partiel (50%) | Revenu brut annuel : 15 600 €

Activité complémentaire 2

Salarié - Contractuel de la fonction publique

Temps partiel (50%) | Revenu brut annuel : 15 600 €

Oui, voir mon estimation retraite

Non, modifier mes informations

Etape 2 : Modifier ma situation

Sélectionner la ou les rubriques à modifier :

Situation familiale

Aucun enfant renseigné

Activité principale

Salarié - Contractuel de la fonction publique

Temps partiel (50%) | Revenu brut annuel : 15 600 €

Activité complémentaire 1

Salarié - Contractuel de la fonction publique

Temps partiel (50%) | Revenu brut annuel : 15 600 €

Supprimer 

Activité complémentaire 2

Salarié - Contractuel de la fonction publique

Temps partiel (50%) | Revenu brut annuel : 15 600 €

Supprimer 

Annuler

Modifier



En partant à

62 ans

au 1er sept. 2025

> Comprendre mes possibilités de départ

Avec

170 trimestres

Enregistrés

> Comprendre mes trimestres

Vous pourriez avoir droit à

2 200 €

brut / mois

> Comprendre mon montant

Sur quelles informations se base l'estimation ?

Mon estimation retraite

Télécharger (PDF ~180 ko)

Bruts Net imposable

En partant à 62 ans	le 1 sept. 2025	à l'âge légal	2 000 € bruts/mois	▼
En partant à 64 ans	le 1 sept. 2027	à l'âge du taux plein	2 240 € bruts/mois	▼
En partant à 67 ans	le 1 sept. 2030	à l'âge du taux plein automatique	2 670 € bruts/mois	▼

+ Ajouter une autre date ou âge de départ personnalisé

Enregistrer

Quitter ma simulation

Personnaliser ma simulation



Régimes L'Assurance retraite Agirc-Arrco	Trimestres acquis 170 trimestres	Âge du taux plein Le taux plein est le taux de calcul maximum de la retraite. Le nombre de trimestres pour obtenir le taux plein dépend de votre année de naissance : de 162 trimestres pour les personnes nées avant 1951 à 172 trimestres pour celles nées à partir de 1973.
-------------------------------------------------------	--------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Composition de ma retraite

Montant de ma pension

- Le montant ne tient pas compte :
- des régimes déjà liquidés (dans le cadre des retraites progressives par exemple)
 - des régimes non gérés par le simulateur. Dans votre cas, cela concerne les régimes suivants : XXXX, XXXX.



Versement unique de 200 €

Régime de base | L'Assurance retraite **Minoration 4%**

1 400 € brut / mois

Ce montant de retraite a été calculé pour vos activités salariées (L'Assurance retraite). Pour l'âge de départ à la retraite sélectionné un minoration est appliquée car vous n'avez pas atteint les conditions pour un départ à taux plein.

Régime complémentaire | Agirc-Arrco **Majoration 2%**

600 € brut / mois

Pour un total de 10 167 points avec une valeur actuelle du point de 1.2714€.

Pour l'âge de départ à la retraite sélectionné un minoration est appliquée car vous n'avez pas atteint les conditions pour un départ à taux plein.

Régime complémentaire | Ircantec

200 € en versement unique

Pour un total de 176 points. Lorsque le nombre de points acquis est inférieur à 300 points, la retraite est versée en une seule fois sous forme de capital unique. Ce versement unique clôture vos droits à retraite Ircantec pour le contrat concerné.

Trimestres



Dans votre situation, 172 trimestres sont requis pour partir à taux plein.

Vous en avez acquis **120** au 31/12/2018. Il vous reste **52** trimestres à obtenir.

Pour les années 2004, 2010, 2017 et de 1996 à 1997, vous avez relevé de plusieurs régimes de base. Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.

Comprendre mes possibilités de départ

Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à l'âge de 62 ans.

Nous avons regroupé les dates clés d'ouvertures de vos droits compte tenu de votre carrière et de vos activités.

Dates d'ouverture de vos droits

- 1 sept. 2021 | 60 ans**
Âge d'ouverture de vos droits pour le régime : SRE
Âge à partir duquel vous pouvez demander votre retraite. Cet âge légal est fixé entre 60 et 62 ans en fonction de votre année de naissance.
- 1 sept. 2022 | 61 ans**
Âge d'ouverture de vos droits pour le régime : RAFP
Âge à partir duquel vous pouvez demander votre retraite. Cet âge légal est fixé entre 60 et 62 ans en fonction de votre année de naissance.
- 1 sept. 2032 | 62 ans**
Âge d'ouverture de vos droits pour les régimes : L'Assurance Retraite, Agirc-Arrco
À partir d'un certain âge, la retraite est calculée au taux maximum, quel que soit le nombre de trimestres cotisés. Cet âge varie entre 65 et 67 (selon votre année de naissance) dans la plupart des régimes de retraite.
- 1 sept. 2025 | 64 ans**
Âge taux plein
Le taux plein est le taux de calcul maximum de la retraite. Le nombre de trimestres pour obtenir le taux plein dépend de votre année de naissance : de 162 trimestres pour les personnes nées avant 1951 à 172 trimestres pour les personnes nées à partir de 1973.
- 1 sept. 2028 | 67 ans**
Âge du taux plein automatique
À partir d'un certain âge, la retraite est calculée au taux maximum, quel que soit le nombre de trimestres cotisés. Cet âge varie entre 65 et 67 (selon votre année de naissance) dans la plupart des régimes de retraite.

Autres dispositifs pour aller plus loin

- Cumul Emploi Retraite
- Retraite progressive

Comprendre mes trimestres

Vue d'ensemble

Durant votre carrière, vous avez acquis des trimestres. Vous trouverez ci-dessous une vision complète de vos droits.

Mes trimestres

Pour les générations nées en 1962, 172 trimestres sont nécessaires pour partir à taux plein. En partant à la retraite à 62 ans, vous aurez acquis 168 trimestres.

120 trimestres acquis depuis le début de carrière. 48 trimestres supplémentaires estimés en partant à 62 ans. 4 trimestres manquants pour partir à taux plein en septembre 2026.

Pour les années 2004, 2010, 2017 et de 1996 à 1997, vous avez relevé de plusieurs régimes de base. Il ne peut être retenu plus de 4 trimestres par année civile, tous régimes de retraite confondus.

Mes droits par régimes

Régime	Trimestres
L'Assurance Retraite	92 trimestres
Agirc-Arrco	28 trimestres

Explications des différences entre trimestres d'assurance et de liquidation, du fait qu'on ne peut pas cumuler plus de 4 trimestres par an, que certains régimes marchent en date d'autres avec le PSS...

Autres dispositifs pour aller plus loin

- Rachat de trimestres
- Réglementation enfants

Durant votre carrière, vous avez acquis des trimestres. Vous trouverez ci-dessous une vision complète de vos droits.

< nb de trimestres requis

Pour les générations nés en 1962, **172 trimestres** sont nécessaires pour partir à taux plein.
En partant à la retraite à 62 ans, vous aurez acquis **168 trimestres**.



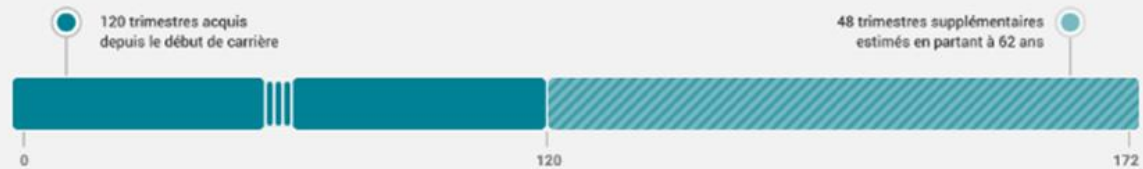
> nb de trimestres requis

Pour les générations nés en 1962, **172 trimestres** sont nécessaires pour partir à taux plein.
En partant à la retraite à 62 ans, vous aurez acquis **168 trimestres**.



= nb de trimestres requis

Pour les générations nés en 1962, **172 trimestres** sont nécessaires pour partir à taux plein.
En partant à la retraite à 62 ans, vous aurez acquis **168 trimestres**.



Retour

Comprendre mes trimestres

Lorem ipsum

Fermer

Vue d'ensemble

Vue détaillée

Définitions

Durant votre carrière, vous avez acquis des trimestres. Vous trouverez ci-dessous une vision complète de vos droits.

Carrière réalisée

Années	Trimestres	Durée par régime(s)
2018	4	L'Assurance Retraite : 1 CNRACL : 3
2017	4	L'Assurance Retraite : 4
2017	4	L'Assurance Retraite : 4
2017	4	L'Assurance Retraite : 4
2017	4	L'Assurance Retraite : 4
2017	4	L'Assurance Retraite : 4
Voir plus		

Carrière projetée

Années	Trimestres	Durée par régime(s)
2020	4	L'Assurance Retraite : 1 CNRACL : 3
2021	4	L'Assurance Retraite : 4
2022	4	L'Assurance Retraite : 4
2023	4	L'Assurance Retraite : 4
2024	4	L'Assurance Retraite : 4
2025	4	L'Assurance Retraite : 4
Voir plus		

Détails majorations et bonifications

Majorations / Bonifications	Détail
Bénéfices de campagne	SRE : 17 trim. 75 jrs (C)
Services aériens ou sous-marins	SRE : 0 trim. 18 jrs (C)
<small>(C) Les bonifications ne sont pas retenues dans la durée d'assurance pour le calcul de la surcote, sauf la bonification pour enfant.</small>	

Autres dispositifs pour aller plus loin

Rachat de trimestres

Lorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsumorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsum orem...

[EN SAVOIR PLUS](#)

Réglementation enfants

Lorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsumorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsum orem...

[EN SAVOIR PLUS](#)

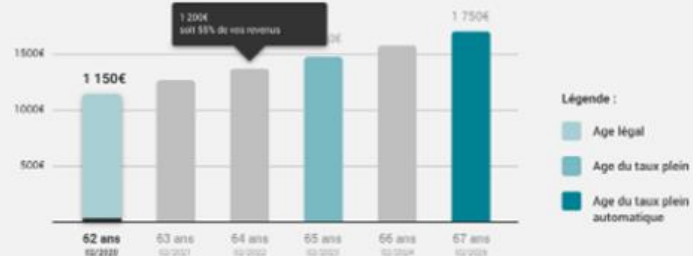
Vue d'ensemble

Composition

Calcul

Vous trouverez ci-dessous une vision complète de votre montant.

Estimation de votre pension brute en fonction de votre âge de départ (62 ans)



A noter sur les montants présentés

Situation familiale



Enfants

Les résultats tiennent compte des informations de vos enfants. Le 1er vous a permis d'acquies 7 trimestres pour le régime SML et votre 2nd enfant vous a permis d'acquies 8 trimestres au régime de l'Assurance Retraite.

[Modifier ma situation familiale](#)

Carrière



Carrière réalisée

Les résultats sont calculés à partir des informations récupérées et saisies dans cet outil.

Attention : nous détectons 3 périodes manquantes.

[Consulter les périodes](#)


Carrière projetée

A partir de votre situation actuelle, une évolution régulière de votre rémunération est appliquée par défaut.

[Modifier la projection](#)


Expatriation

Les résultats tiennent compte de votre période d'activité en temps d'expatrié au Belgique.



Carrière réalisée - Ex-agents

Les résultats ne tiennent pas compte des salaires. Saisir les salaires

Autres informations



Minimum garanti

Cupcake ipsum dolor sit. Amet dragée powder danish bonbon toffee. Pastry pie tramiu oat cake pudding fruitcake cheesecake bonbon cupcake.



Versement unique

Devant votre carrière, vous avez opté au régime complémentaire Incantec. Le nombre de points cumulés étant inférieur à 300 points, votre retraite vous sera versée en une seule fois sous forme de capital unique. Ce versement unique clôture vos droits à retraite Incantec pour le contrat concerné.



Régime non géré

Les résultats sont calculés à partir des informations récupérées et saisies dans cet outil.



Impôts et prélèvement à la source

Les montants sont affichés en brut. Le net imposable ne tient pas compte du prélèvement à la source, etc...



Pension déjà payée

Les montants affichés ne tiennent pas compte des pensions que vous percevez déjà pour le régime SML.

Autres dispositifs pour aller plus loin

Cumul Emploi Retraite

Lorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsumorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsum orem...

[EN SAVOIR PLUS](#)

Retraite progressive

Lorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsumorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsum orem...

[EN SAVOIR PLUS](#)

Vue d'ensemble

Composition

Calcul

Vous trouverez ci-dessous une vision complète de la composition de votre future pension.



Le montant ne tient pas compte :

- des régimes déjà liquidés (dans le cadre des retraites progressives par exemple)
- des régimes non gérés par le simulateur. Dans votre cas, cela concerne les régimes suivants : XXXX, XXXX.



+ Versement unique
de 200 €

Régime de base | L'Assurance retraite

Minoration 4%

1 400 € brut / mois

Ce montant de retraite a été calculé pour vos activités salariées (L'Assurance retraite). Pour l'âge de départ à la retraite sélectionné un minoration est appliquée car vous n'avez pas atteint les conditions pour un départ à taux plein.

Régime complémentaire | Agric-Arco

Majoration 2%

600 € brut / mois

Pour un total de 10 167 points avec une valeur actuelle du point de 1.2714€. Pour l'âge de départ à la retraite sélectionné un minoration est appliquée car vous n'avez pas atteint les conditions pour un départ à taux plein.

Régime complémentaire | Incantec

200 € en versement unique

Pour un total de 176 points. Lorsque le nombre de points acquis est inférieur à 300 points, la retraite est versée en une seule fois sous forme de capital unique. Ce versement unique clôture vos droits à retraite Incantec pour le contrat concerné.

Autres dispositifs pour aller plus loin

Cumul Emploi Retraite

Lorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsumorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsum orem...

[EN SAVOIR PLUS](#)

Retraite progressive

Lorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsumorem ipsum orem ipsumorem ipsumorem ipsum orem...

[EN SAVOIR PLUS](#)

Qui m'écrit ?

Le logo Info Retraite ci-dessus signifie que l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informent sur vos droits à la retraite.



M NOM PRENOM
 123 RUE DE LA REINE BLANCHE
 RESIDENCE C
 75000 PARIS

Le 01/

Votre numéro de sécurité sociale : 1 11 11 11 111 111

Bonjour Monsieur [nom assuré],
 Dans le cadre du droit à l'information, vos régimes de retraite vous informent sur vos droits. Vous trouverez sur cette page les réponses à certaines questions que vous pouvez vous poser.

Quel est ce document ?

Il s'agit de votre estimation retraite. Elle vous présente, à partir des données connues par vos régimes, une estimation du montant de votre retraite à plusieurs âges de départ possibles.

D'où viennent ces informations ?

L'ensemble des régimes auxquels vous avez déjà cotisé sont listés dans ce document. Pour le produire, ils ont mis en cor les informations enregistrées tout au long de votre carrière.

Quel serait le montant de ma retraite ?

Vous pouvez partir à la retraite à partir de 62 ans.
 En prolongeant votre activité, vous pouvez améliorer le montant de votre retraite.

Départ à 62 ans avec 164 trimestres pour un montant indicatif de : 2 500 € bruts	Départ à 63 ans et 11 mois avec 172 trimestres pour un montant indicatif de : 2 800 € bruts	Départ à 67 ans avec 184 trimestres pour un montant indicatif de : 3 000 € bruts
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Qui contacter si j'ai une question ou besoin de conseils ?

Vous pouvez vous adresser à [nom du régime expéditeur] ou aux autres régimes auxquels vous avez cotisé. Leurs coord sont rappelées dans ce document.

Accédez à tout moment à vos informations et démarches retraite. Les services proposés par l'ensemble des régimes sont disponibles :

- sur le site internet commun à tous les régimes de retraite : www.info-retraite.fr et sur le site de certains régimes ;
- depuis votre mobile en téléchargeant gratuitement l'application *Mon compte retraite* sur Play Store ou App Store.

Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches.

Ce document est délivré en l'état de la réglementation et des informations détenues. Il présente à ce titre un caractère indicatif et provisoire. Il ne saurait engager les régimes de retraite conformément aux dispositions des articles D561-2-1-4 et D561-3-1-7 du code de la sécurité sociale.
 L'Union Retraite traite informatiquement les données personnelles des bénéficiaires du droit à l'information sur la retraite. Ces opérations sont menées dans le strict respect de la protection des données qui vous garantit des droits informatiques et libertés (accès, rectification...). Vous pouvez exercer ces droits auprès de votre régime. Pour une liste complète sur les traitements opérés sur vos données personnelles, rendez-vous sur : <http://www.info-retraite.fr/rubrique-donnees-personnelles>.

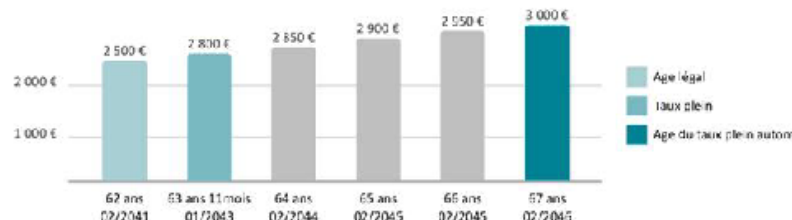
Estimation retraite

Informations au 01/01/2021
 Estimation du montant de votre retraite à différents âges de départ.

 Nom Pré
 1 11 11 11 111

Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à 62 ans mais le montant de votre retraite varie selon vot âge de départ.

Le graphique ci-dessous détaille le montant indicatif de votre retraite en fonction de plusieurs âges de départ à la retraite. Il ne reprend pas le montant des retraites qui vous sont versées ou qui le seront prochainement.



Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à l'âge de 62 ans.

En partant au **01/02/2041**, avec **164 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **2 500 €** bruts par mois.

Détails par régime

L'Assurance Retraite	164 trimestres	1 400 €	Bruts par mois (dont 2% de décote)
Agirc-Arrco	2 000 points	500 €	Bruts par mois
aaaaaa			A partir de 63 ans et 11 mois
bbbbbb			Données non disponibles
L'Assurance retraite (RCI)			Déjà versé

Vous atteindrez le taux plein à l'âge de 63 ans et 11 mois.

En partant au **01/01/2043**, avec **172 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **2 800 €** bruts par mois et 3 bruts versés en une seule fois lors de votre départ à la retraite.

Détails par régime

L'Assurance retraite	164 trimestres	1 400 €	Bruts par mois (dont 2% de décote)
Agirc-Arrco	2 000 points	500 €	Bruts par mois
aaaaaa	2 000 points	300 €	Bruts par mois
bbbbbb			Données non disponibles
L'Assurance retraite (RCI)			Déjà versé

Vous atteindrez l'âge du taux plein automatique à 67 ans.

En partant au **01/02/2046**, avec **184 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **3 000 €** bruts par mois et 3 bruts versés en une seule fois lors de votre départ à la retraite.

Détails par régime

L'Assurance retraite	164 trimestres	1 400 €	Bruts par mois (dont 2% de décote)
Agirc-Arrco	2 000 points	500 €	Bruts par mois
aaaaaa	2 000 points	300 €	Bruts par mois
bbbbbb			Données non disponibles
L'Assurance retraite (RCI)			Déjà versé

En savoir plus

Mots-clés

Taux plein, décote, surcote

- Votre retraite est versée à **taux plein** si vous avez enregistré la durée d'assurance requise (c'est-à-dire le nombre de trimestres nécessaires).
- Si vous partez à la retraite sans avoir atteint cette durée d'assurance, le montant de votre retraite est minoré définitivement. Cette **décote** dépend du nombre de trimestres manquants. À partir de 67 ans, ou plus tôt si vous êtes dans une situation particulière, le taux plein est appliqué automatiquement (pas de décote).
- Si vous avez le nombre de trimestres requis à l'âge légal et que vous continuez à travailler, une **surcote** (majoration définitive) augmente le montant de votre retraite. Elle dépend du nombre de trimestres supplémentaires travaillés.

Âge légal

Âge à partir duquel vous pouvez demander votre retraite de base. Cet âge légal est fixé à 62 ans. Des départs avant cet âge (appelés « départs anticipés ») sont toutefois possibles, sous certaines conditions. Exemple : retraite anticipée pour carrière longue.

Durée d'assurance, trimestre

Pour valider un trimestre, il faut avoir perçu un certain revenu. En 2020, il faut avoir perçu au moins 1 522,50 € pour valider 1 trimestre ; vous ne pouvez pas valider plus de 4 trimestres par an. Vous pouvez valider des trimestres pendant des périodes de maladie, de chômage,...

La durée d'assurance est le total des trimestres validés par un régime de retraite. La durée d'assurance « tous régimes » permet de déterminer comment votre retraite sera calculée : sans décote, avec décote ou avec surcote.

Point, valeur du point

Dans la plupart des régimes de retraite complémentaire et les régimes des professionnels libéraux, les droits à la retraite sont exprimés en points. Pour chaque cotisation versée, vous cumulez des points. Au moment de prendre votre retraite, le total de vos points est multiplié par la valeur du point à la date de votre départ.

Exemple : à la fin de sa carrière, Pierre a acquis 6 000 points. À son départ à la retraite, la valeur d'un point de retraite a été fixée à 1 €. Pierre va donc percevoir 500 € bruts de retraite complémentaire mensuelle (6 000 points X 1 € = 6000 € de retraite complémentaire annuelle brute, soit 6000 / 12 = 500 € de retraite complémentaire mensuelle brute).

Comment est calculée l'estimation retraite ?

L'estimation est établie en tenant compte :

- D'une stabilité de vos revenus jusqu'au moment de votre départ à la retraite ;
- De tous vos droits potentiels, y compris ceux liés au service national et aux enfants, s'ils ont été portés à la connaissance des régimes : la mention figure alors dans les feuillets des organismes concernés, joints à cet envoi ;
- De la réglementation en vigueur à ce jour ;

Les tableaux présentent des montants bruts.

Plus de services

Retrouvez toutes vos informations et démarches retraite sur : www.info-retraite.fr
 Et simulez différents scénarios de votre carrière pour obtenir des estimations de votre retraite.

Vous pouvez également retrouver les services depuis votre mobile. Pour cela, scannez ce QR code et téléchargez gratuitement l'application *Mon compte retraite*.



Pour vous connecter, utilisez les identifiants de votre compte retraite ou connectez-vous avec FranceConnect.